

COMMUNE
de
SAINT MARTIN DU MONT
Département de l'Ain

CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 20 mars 2023 à 20 H

PROCÈS-VERBAL de la SÉANCE

L'an deux mille vingt-trois, le 20 mars à 20 H, le conseil municipal de la commune de SAINT MARTIN DU MONT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Brigitte DONGUY, maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 13 mars 2023

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 16

Etaient présents : FONTAINE Christian - TREIBER-FERBER Edna - PERROTIN Patrice - CÔTE Cécile - SOULARD Anne - VIEUDRIN Pascal - BEAUDET Florence - DALLY Florian - BOUDET Valérie - VUILLOT Barbara - TOURNAYRE Olivier - CHAUVEAU Emmanuelle - GROBON Delphine - LEGOUGE Françoise - MAITRE Fabrice

Absents Excusés : FALAISE Jean-Jacques - MALFART Frédéric - DELORME Bertrand -

Procurations : sans objet

Secrétaire de séance :

Madame Emmanuelle CHAUVEAU a été désignée secrétaire de séance en application de l'article L.2121-15 du CGCT.

Madame le maire rappelle l'ordre du jour.

Approbation du procès-verbal du 20 février 2023

Les membres du conseil municipal adoptent à l'unanimité le procès-verbal relatif au conseil municipal du 20 février 2023.

Pour information dans le cadre de la délégation consentie au maire, le conseil municipal est informé des différents devis signés :

- mur de la salle des fêtes :
 - o fourniture de pierre d'Hauteville pour couverture entreprise GUINET DERRIAZ pour un montant T.T.C. de 4 313,09 € (livraison fin de semaine 25 soit 23 juin) ;
 - o pose des couvertines, découpe, application fixateur, dépose et repose garde du corps : entreprise RAUW pour un montant T.T.C. de 2 366,40 €

- travaux appartement de l'ancienne poste pour un montant T.T.C. :
 - o électricité : entreprise PAQUET, 4 866,90 €
 - o isolation : entreprise CRIEDLICH Nicolas, 5 104,00 €
 - o menuiseries : entreprise C2M, 14 441,76 €
 - o plomberie : entreprise JD Plomberie, 10 250,08 €
 - o chauffage : entreprise R'Confort, 10 774,30 €
 - o reste à venir le devis de peinture

- Syndicat d'électricité : mise à jour du dossier de modernisation de l'éclairage public commande 8 de la salle des fêtes : 23 points lumineux soit un financement s'établissant comme suit

montant des travaux T.T.C.....	30 700.00 €
soit H.T.....	25 583.33 €
dépense subventionnable résultant des prix plafonds H.T. du SIEA....	16 776.00 €
participation du Syndicat.....	10 065.60 €
Fonds de compensation de T.V.A.....	5 036.03 €
dépense prévisionnelle à la charge de la Commune : à inscrire article 6554 du BP).....	15 598.37 €
<i>(Appel de fonds de 85 % du montant de cette dépense dès réalisation de l'ordre de service à l'entreprise soit 13 258.61 €)</i>	

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE des BATIMENTS PUBLICS : demande de subvention pour remplacement des luminaires aux écoles, au titre du Fonds Vert (DEL 200323-20) suite erreur matériel (DEL 200323-23)

Madame le maire fait part au conseil municipal qu'un fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires appelé « Fonds vert », doté de 2 milliards d'euros a été inscrit dans la loi de finances pour 2023. Son objectif est d'offrir à toutes les collectivités territoriales et leurs partenaires publics les ressources pour accélérer et intensifier la transition écologique sur leur territoire.

La mise en œuvre de ce fonds a un triple objectif :

- « renforcer la performance environnementale », qui doit permettre de subventionner des investissements favorisant la décarbonisation et les économies d'énergie ;
- « adapter les territoires au changement climatique », qui vise à prévenir les risques naturels ;
- « améliorer le cadre de vie », qui vise à concilier l'activité humaine avec la préservation de son environnement naturel.

Ce triple objectif se décline en 14 mesures finançables, ne concernant pas toutes le département de l'Ain.

Madame le maire rappelle au conseil municipal, que dans ce cadre-là et suite à une réunion de la commission projets, l'identification des lieux où des économies d'énergie pouvaient être réalisées avait été fait. Un décompte des différents points lumineux aux écoles avait été réalisé.

De ce fait, le changement des luminaires entrant dans ce dispositif, il a été demandé à l'économiste de Flux via l'ALEC Ain de procéder à l'étude nécessaire au dépôt de dossier. Dans le cadre du « relamping LED des écoles », l'étude fait ressortir une baisse de consommation d'électricité d'environ 61 %.

Ainsi, on obtient les consommations d'éclairage estimées suivantes :

	Total jours d'école	Total jours sans école	Année complète
Maternelle	5 609 kWh/an	1 105 kWh/an	6 714 kWh/an
Primaire	6 380 kWh/an	1 303 kWh/an	7 683 kWh/an
Total	11 989 kWh/an	2 408 kWh/an	14 397 kWh/an

Une consommation de l'ordre de 15 000 kWh/an est cohérente avec les 35 000 kWh/an consommés par les deux établissements.

Après installation ci-dessous consommation d'éclairage estimées :

	Total jours d'école	Total jours sans école	Année complète
Maternelle	2 190 kWh/an	429 kWh/an	2 619 kWh/an
Primaire	2 519 kWh/an	510 kWh/an	3 029 kWh/an
Total	4 709 kWh/an	939 kWh/an	5 648 kWh/an

La baisse des consommations d'électricité liées à l'éclairage est de **8750 kWh/an, soit une réduction de 61%**. En considérant un coût de l'électricité autour de 0,18€/kWh, ce **gain énergétique génère environ 1575€/an d'économies pour la commune** (sans évolution du coût de l'énergie).

On retiendra aussi que le gain financier pour la commune proviendra du **remplacement entre 5 et 6 fois moins fréquent des points lumineux** (la commune demande des luminaires ayant 80 000 heures de durée de vie).

L'opération de relamping des écoles peut donc être considérée comme une **action « à gain rapide » auquel fait référence le dispositif « Fonds Vert »**.

Les dossiers de demandes de subvention sont à déposer au plus tôt, le taux d'attribution allant de 20 % à 80 %.

Madame le maire présente au conseil municipal le coût de cette opération dont l'estimation s'élève à un montant de 13 500 € H.T.. Une demande de financement au titre du Fonds Vert peut être déposée, le plan de financement étant le suivant :

Plan de financement				
DEPENSES		RECETTES		
Types de dépenses	Montants HT	Financeur	Taux	Montant de subvention
Travaux	13 500,00 €	ETAT : FONDS VERT	80%	10 800,00
Frais Annexes		<i>Sous-total subventions publiques</i>	80,00%	10 800,00
		<i>Autofinancement</i>	20,00%	2 700,00
TOTAL HT	13 500,00 €	TOTAL	100%	13 500,00

Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance, par délibération adoptée à l'unanimité des présents :

- adopte l'opération de relamping LED des écoles et les modalités de financement ;
- approuve le plan de financement prévisionnel ;
- sollicite une subvention auprès de l'Etat au titre du Fonds Vert ;
- s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- autorise madame le maire à signer tout document relatif à cette opération.

REMPLACEMENT du SERVEUR de la MAIRIE (DEL200323-21)

Madame le maire fait part au conseil municipal que le serveur de la mairie a été acquis en mars 2018, il arrive en fin de garantie (5 ans), en cas de panne aucune pièce ne pourra être fournie. De même, la mise à jour de microsoft ne sera plus assurée à compter de septembre 2023.

Elle fait part de la proposition de remplacement de ce matériel soit en formule location sur 5 ans ou soit en achat. Après calcul, il s'avère qu'il est moins onéreux d'acheter le matériel :

- Location sur 5 ans :
 - o 247 € H.T. par mois x 12 = 2 964 € soit T.T.C. 3 556.80 € x 5 ans = 17 784.00 € sans récupération de T.V.A.
- Achat :
 - o 13 067 € H.T. soit T.T.C. 15 680,40 € avec récupération de la T.V.A (16.404 %)

Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance, par délibération après vote à main levée, 15 pour et 1 abstention /

- autorise madame le maire à procéder à l'acquisition d'un serveur auprès de la Sté MBI ;
- dit que l'inscription des crédits se fera lors du vote du budget primitif 2023.

PROJET VOIE DOUCE SUD REVERMONT : participation financière à la commune de Druillat en charge de l'étude de faisabilité (DEL 200323-22)

Madame le maire rappelle au conseil municipal, que suite à différentes réunions un projet de voie douce a été initié par 6 communes membres de la conférence territoriale Sud Revermont : Druillat, Saint Martin du Mont, Tossiat, Journans, Revonnas et Ceyzériat), voie douce allant de Ceyzériat à Druillat.

Afin de déterminer la faisabilité du projet, le tracé le plus adapté, les aménagements nécessaires à la réalisation de la voie, ainsi que les coûts liés à cette création, le comité de pilotage regroupant les communes concernées par le projet souhaite réaliser une étude de faisabilité.

La commune de Druillat propose de prendre en charge la totalité des coûts de l'étude de faisabilité d'un montant de 13 980,00 € et de déposer une demande de subvention auprès du programme LEADER.

En effet, le programme LEADER du bassin de Bourg-en-Bresse dispose d'une fiche-action 4.1 dont l'objectif est d'accompagner les projets favorables aux nouveaux besoins de mobilités alternatives et d'interconnexion : l'étude de faisabilité de la voie douce du Sud Revermont est éligible à la subvention du programme qui peut prendre en charge jusqu'à 80 % des frais de l'étude.

Sous réserve de l'obtention du cofinancement maximal de 80% par le programme LEADER, il resterait alors à la charge de la commune de Druillat 20 % de l'étude de faisabilité, soit 2 796,00 €.

Il est proposé que chaque commune de la conférence territoriale Sud Revermont bénéficiant de cette étude de faisabilité verse une participation financière à la commune de Druillat afin de réduire le reste à charge de celle-ci.

Le montant de la participation est divisé entre les 6 communes, soit 2 796 €/6. Pour la commune de Saint Martin du Mont, le montant de la participation s'élèvera à 466,00 €.

Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance, par délibération adoptée à l'unanimité des présents :

- décide de confier à la commune de Druillat la charge de réaliser l'étude de faisabilité de la voie douce Sud Revermont et de solliciter le soutien financier du programme LEADER ;
- décide de verser à la commune de Druillat une participation financière au projet d'un montant de 466,00 € somme variant si le montant de la subvention attribuée s'avère inférieur au montant inscrit ;
- autorise madame le maire à signer tous les documents permettant de mettre en œuvre cette décision.

TRAVAUX DIVERS

Patrice PERROTIN, maire-adjoint en charge des travaux, informe le conseil municipal des différents travaux réalisés ou en cours :

- Travaux appartement ancienne poste : suite à la réunion de préparation de chantier, les travaux débiteront le 9 mai et devront être terminés pour une location en septembre.
- Salle des Fêtes : la pose de tablettes et sous-bassement a été réalisée derrière le bar. Il reste à solutionner le problème d'humidité dans le local de rangement, la conduite passant sous le sol n'étant pas endommagée.

Pour information les deux appartements au-dessus de la mairie sont loués.

Christian FONTAINE, maire-adjoint en charge des réseaux informe le conseil municipal sur les travaux de la fibre.

- les armoires sont posées ;
- pour les travaux en amont : l'entreprise SOGETREL/CIRCET recherche une entreprise de TP pour la réalisation des tranchées ;
- pour les travaux en aval pour la distribution, l'entreprise EIFFAGE rencontre des problèmes de liaison entre le Colombier et Gravelles ainsi qu'à Soblay où il n'y a pas de poteaux disponibles. Pour le moment aucune solution, sauf si enfouissement, ce qui demande un accord d'Orange et Enedis et engendrerait des coûts supplémentaires pour la commune. Aucun projet d'enfouissement n'est prévu à court et moyen termes.

URBANISME

- Dossiers d'urbanisme du 14/02/2023 au 14/03/2023

Brigitte DONGUY en l'absence de Bertrand DELORME conseiller municipal délégué à l'urbanisme, donne connaissance des différents dossiers.

Type	Demandeur	Adresse travaux	Objet des travaux	Date décision	Décision ADS	Observation
Déclaration préalable						
DP	SARL PHOTEN	20 passage de la Bathiat	Pose kit panneaux photovoltaïques Chez Mr DOYONNAX Georges			en cours d'instruction
DP	SARL PHOTEN	120 chemin du Pavillon	Pose kit panneaux photovoltaïques Chez Mr et Mme BLANC			en cours d'instruction
DP	BEB IMMOBILIER	15 chemin des Coutanières	Division en vue de construire	14/03/2023	favorable	
DP	HYVERNAT Morgan	100 rue de la Mairie	Rénovation de la l'habitation existante	13/03/2023	favorable	
DP	PIERRE Laurent	115 chemin de la Maison Chêne	Abri de jardin			en cours d'instruction
DP	MASCIA Enzo	50 chemin Chez l'André	Aménagement d'un porche			en cours d'instruction
DP	BILLION-GRAND Nicolas	900 route du Colombier	Remplacement d'une porte de garage			en cours d'instruction
DP	HUMBERT Romain	115 chemin du Bois du Mont	Installation de panneaux photovoltaïques	04/03/2023	favorable	
DP	TENAND Guillaume	675 chemin de la Vavre	Pose d'un abri de jardin			en cours d'instruction
DP	BERNARD Lucas	810 route de salles	Réfection toiture et changements menuiseries			en cours d'instruction
DP	ENERGY GO	40 Descente de Fanget	Installation d'un système photovoltaïques BOUDET / GAUTHIER			en cours d'instruction
DP	GARCIA François	105 chemin du Pavillon	Construction d'une piscine semi enterrée			en cours d'instruction
DP	PUVILLAND Claude	100 chemin de la Combe	Isolation toiture par extérieur + fenêtres de toit			en cours d'instruction
DP	MASTER ENERGIE	75 chemin du Rion	Installation de 12 panneaux photovoltaïques chez BASSET-GUILLET			en cours d'instruction
DP	PLANCHE Florian	300 chemin du Crozat	Piscine			en cours d'instruction
DP	BORTOLUSSI Patrick	160 chemin de la Croix de la Dent	Abri de jardin			en cours d'instruction
DP	FRANCE GLOBAL ENERGIES	75 chemin du Rion	Panneaux photovoltaïques Chez Monsieur BASSET-GUILLET			en cours d'instruction
DP	FONTAINE DEGANO Olga et FONTAINE Christian	90 route du Pied de la Côte	Edification d'un mur de séparation en 3 paliers			en cours d'instruction
DP	ROSSOW Benoît	330 chemin de Gravelles le Bas	Rénovation maison existante			en cours d'instruction
DP	FURIC Thomas	310 chemin du Crozat	Pergola			en cours d'instruction
DP	FURIC Thomas	310 chemin du Crozat	Abri à vélo			en cours d'instruction
DP	FURIC Thomas	310 chemin du Crozat	Abri de jardin			en cours d'instruction
DP	FROIDEVAUX Jean-Noël	555 chemin de la Tour	local de 13 m ²			en cours d'instruction
DP	DELAYE Ludovic	45 chemin en Très Vent	Bardage bois sur une partie de la façade			en cours d'instruction
DP	ODS ENERGIES	120 chemin du Pavillon	Pose de panneaux photovoltaïques Chez Mr BLANC			en cours d'instruction
DP	ODS ENERGIES	10 passage de la Bathiat	Pose de panneaux photovoltaïques Chez Mr DOYONNAX			en cours d'instruction

Permis de construire						
PC	SCEA Yannick et Guy MARTIN	180 chemin de Chiloup	Hangar agricole			en cours d'instruction
PC	FURIC Thomas	310 chemin du Crozat	Abri voiture de 29 m²			en cours d'instruction
Certificat d'Urbanisme : Cua (Informatif) Cub (Opérationnel)						
Cua	Maître DUBOIS Anne	Les Rues	Vente Romain COCHE / Gabin GROBON	10/03/2023	Informatif	
Cua	Maître Emmanuel YUNTA	280 Chemin sous Coulis	Vente CUISINIER - CARRERA / VACHON	10/03/2023	Informatif	
Cua	Maître Emilie BAILLY-JACQUEMET	35 chemin en Très Vent	Succession DUPERRON			en cours d'instruction

Pour information, certaines entreprises déposent des dossiers pour la pose de panneaux photovoltaïques, alors que les gens n'ont rien signé. Les particuliers concernés ayant eu un contact initial avec ces sociétés doivent leur demander d'annuler leur dossier.

Une remarque est faite par deux élus, relative à la création d'un hangar agricole recouvert entièrement par des panneaux photovoltaïques d'une surface de 1800 m², que ce projet dégradera le paysage.

Madame le maire fait part que l'instruction de ce dossier est de la compétence de l'Etat.

Le problème de l'installation illicite d'une tiny house, suite à refus d'autorisation en zone Agricole à Préserver, est abordé. Madame le maire informe le conseil municipal que le constat d'huissier a été établi, que le projet de procès-verbal est en vérification auprès de la DDT et dès retour il sera transmis au Procureur de la République. Un élu informe le conseil municipal, que de la publicité pour la location de cette tiny house est faite dans Aintourisme, alors que l'installation sur le terrain est illégale. Le stationnement de véhicules sur le terrain d'un riverain est également abordé, une clôture sera installée.

COMPTE-RENDUS de RÉUNIONS

- Syndicat de la Reyssouze

Florence BEAUDET, déléguée, donne le compte rendu de réunion, où en raison de l'absence de quorum une deuxième réunion a dû être reprogrammée. Différents points ont été abordés :

- o finances et orientations budgétaires 2023 ;
- o mutation de personnel, recrutement ;
- o points sur les différentes actions en cours : sortie de la première version du guide « riverain », signature du marathon de la biodiversité avec création de 42 km de haies et 42 mares.

- Syndicat Ain Aval (Suran)

Anne SOULARD donne le compte rendu. Une phase de concertation est en cours, notamment pour définir les « Espaces de Bon Fonctionnement », des éléments de patrimoine peuvent être ajoutés, de ce fait le lavoir de Châteaueux pourrait y figurer.

- Natura 2000 :

Fabrice MAITRE fait part de l'échange téléphonique relatif à l'installation de panneaux d'information, et de leur implantation à Gravelles. Pour l'instant un lieu a été défini au Pied de la Buse (avant l'entrée du pâturage collectif).

- Ecole

o Conseil d'école

Delphine GROBON donne le compte rendu : pour la rentrée scolaire il y aurait 26 petits, il est demandé de matérialiser une zone d'attente des petits dans la cour de l'école maternelle pour assurer la sécurisation de leur sortie. L'activité sportive se passe bien (tennis, natation, sports divers), l'école a obtenu la labellisation « Génération 2024 », des coupons sport pourront ainsi financer les activités encadrées par les animateurs de l'ESR. Programme national PHARE de lutte contre le harcèlement scolaire.

Le projet d'école a été présenté avec ses différents axes

- axe 1 : améliorer les réussites et réduire les inégalités
- axe 2 : développer les parcours éducatifs et de l'élève
- axe 3 : prendre en compte le Climat scolaire et bien-être à l'école
- axe 4 : développer les relations avec les partenaires et les familles.

La charte pour bien vivre ensemble dans la cour a été établie.

Différents programmes de classes : de la ferme à l'assiette, carnaval des petits, projet lecture.

La somme de 1 500 € a été versée par la commune pour la classe découverte fin mars.

Une remarque a été faite sur l'heure tardive à laquelle déjeunent les enfants du 2^{ème} service.

o Cécile CÔTE rappelle que la chasse aux œufs se déroulera le samedi 1^{er} avril entre 10 H 30 et 12 H 00 sur la portion allant de la salle des fêtes au cimetière, 95 enfants sont inscrits. Il est fait appel à la commission jeunesse pour un peu d'aide.

o Matinée nettoyage : samedi 17 juin au Farget, la distribution des flyers avec un enfant du conseil municipal des enfants devra se faire entre le 22 mai et le 31 mai.

- Bornes de recharge électrique
Christian FONTAINE donne le compte rendu de la réunion qui s'est tenu en visio, sur ces installations. 3 types de station de recharge existent :

- o Recharge rapide
- o Recharge lente
- o Recharge semi-rapide.

La réglementation imposera d'ici 2025, 1 borne sur un parking non résidentiel de plus de 20 places. Le montant minimum est de 15 000 €, le réseau électrique doit pouvoir le supporter.

Barbara VUILLOT informe de la journée « Sport adapté » qui aura lieu le jeudi 30 mars au stade Gaston Gaillard.

Brigitte DONGUY donne le compte rendu du CDEN où ont été abordées l'ouverture et la fermeture de classes.

Différentes dates sont à retenir :

- Fêtes des classes et invitation au vin d'honneur le samedi 25 mars ;
- Réunion PCS : lundi 3 avril à 18 H 30
- Commission finances : lundi 3 avril à 20 H
- Conseil municipal : mardi 11 avril à 20 H

Pour information la Course du Cœur passera à St Martin dans la nuit du vendredi 24 au samedi 25 mars.

QUESTIONS DIVERSES

- Fabrice MAITRE demande si la commune ne peut pas regrouper les épaves des voitures brûlées qui sont dans différents lieux sur la commune. Madame le maire rappelle qu'il y a une procédure réglementaire à respecter avant de faire intervenir une société habilitée.
- Madame le maire informe le conseil municipal du courrier reçu de Maître TRIGON (HESTÉE avocat), en vue d'une demande préalable d'indemnisation des consorts THAZET/CENDRE suite à la modification du classement de leurs parcelles constructibles en zone N et A. En cas de désaccord sur l'indemnisation dans les délais de 1 mois, le tribunal administratif sera saisi. Un contact sera pris avec un avocat.
- affaire GIBOZ : suite au jugement de la Cour Administrative d'Appel, un titre de recettes a été émis à l'encontre des consorts GIBOZ pour le remboursement de la somme versée suite au jugement du Tribunal Administratif. En revanche, la commune ne peut pas engager des sondages nécessaires du terrain afin d'établir quels types de travaux sont à réaliser, sans leur accord.
- Christian FONTAINE informe le conseil municipal qu'une pré-étude a été demandée à la SEMLEA pour l'installation d'ombrières vers le complexe sportif des Barres. En ce qui concerne l'aménagement du secteur, l'analyse des offres des dossiers de candidatures de maître d'œuvre est en cours. Les travaux devraient en principe débiter à l'automne.

La séance est levée à 22 H 10.

Le secrétaire de séance
Emmanuelle CHAUVEAU



Le Maire
Brigitte DONGUY



P.V. approuvé lors du conseil municipal du : 11 avril 2023
Affiché le : 12 avril 2023